

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: jeudi 5 février 2004 15:09
À: 'Tadoudou'
Objet: RE : augmentation familles?

Madame,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 21 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : Tadoudou [mailto:lilyannb@videotron.ca]
Envoyé : mercredi 21 janvier 2004 12:12
À : Secrétariat (usager)
Objet : augmentation familles?
Importance : Haute

Bonjour,
je viens d'être mise au courant que les particuliers utilisant plus d'électricité
(Plus que combien) seront pénalisés du double d'augmentation de leur facture d'électricité.

J'ai 6 enfants, ce qui fait que nous somme 8 dans la maison, pensez-vous que nous dépensons moins d'électricité qu'une petite famille ? Si on avait entendu parler de moduler les

05/02/2004

augmentations selon le nombre de personnes par familles ce serait sensé, mais là non!

MODULEZ AU PRORATA FAMILLE !!!

M. Cayer devrait descendre un peu de son piédestal. Nous on travaille pour faire vivre tout ce petit monde et pas du tout au même salaire!!! Au moins on a gardé notre sens des valeurs...

Je vous fais confiance pour apporter ce point de vue auprès des gens concernés, enfin s'ils se sentent encore concernés...

Bien à vous,

Une moman de grosse famille

Lilyanne Bérubé

1254 Lebel

Chambly

450-447-0971

Faites plaisir à un(e) ami(e), envoyez-lui une carte virtuelle, un poème ou une bonne blague de chez Tadoudou au:

<http://membres.lycos.fr/tadoudou/>